Engagements hors bilan de l'activité courante	2004	2003	2002
Instruments de couverture du risque de taux :			
Swaps	556 470	366 959	216 960
FRA	350 000	60 000	300 000
Autres engagements donnés	11 920	11 920	
Total	1 351 843	747 452	563 690
Engagements reçus (en milliers d'euros) :			
Options d'achat/vente sur immeubles			
Engagements résiduels sur travaux immobiliers en cours	161 717	64 802	43 615
Avals, cautions et garanties :			
Cautions reçues des locataires	3 771	3 774	2 680
Garantie financière loi Hoguet	5 460	5 460	5 460
Autres engagements reçus.	71 700	71 700	
Lignes de crédit confirmées non utilisées	266 054	81 140	23 248
Instruments de couverture du risque de taux :			
Swaps	556 470	366 959	216 960
FRA	350 000	60 000	300 000
Options	300 000	130 000	110 980
Total	1 715 172	783 835	702 943

Nantissements, hypothèques et sûretés réelles (En milliers d'euros)	Date départ	Date d'échéance	Dette garantie résiduelle	VNC d'actif nanti
Hypothèques sur actifs corporels :				
Immeuble locatif Nanterre (S.A.R.L. du Nautile)	19/03/99	30/06/14	2 708	7 360
Parc d'affaires de Roissy-Paris Nord 2 (Silic)	30/06/03	30/06/18	162 052	216 560
Nanterre-Préfecture, Immeuble en développement (Silic)	21/09/04	31/03/24	104 465	103 066
Total			269 225	326 986
Total poste de bilan				1 399 463
En %				23 %

Instruments de couverture du risque de taux :

Durée résiduelle des encours (En milliers d'euros)	Nominal	– de 1 an	De 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Engagements fermes				
Swaps	556 470	60 980	180 490	315 000
FRA	350 000	350 000		
Total	906 470	410 980	180 490	315 000
Options	300 000	45 000	255 000	
Total	1 206 470	455 980	435 490	315 000

Le dénouement anticipé des opérations de couverture dans les conditions de marché du 31 décembre 2004, ferait apparaître une moins-value de 20,1 M€, soit 1,17 €/action.

Flux financiers par période (En milliers d'euros)	Intérêts	– de 1 an	De 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Intérêts taux fixe à payer sur engagements fermes	96 100	10 336	56 734	29 030
Taux variable à recevoir		E3M	E3M	E3M

NB : E3M Euribor 3 mois.

A la connaissance de Silic, il n'existe pas d'engagement hors bilan susceptible d'affecter de façon significative les résultats ou la situation financière du Groupe et qui n'ait pas fait l'objet d'une mention.

VI. — **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Société Silic S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés. — Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

2. Justifications des appréciations. — En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note I.5 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables suivies à l'issue de l'adoption en 2003, du règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs. Nous avons vérifié le caractère approprié des règles comptables retenues ci-dessus et leur bonne application.

L'adoption du régime fiscal des Sociétés d'investissement immobilier cotées en 2003, a conduit à réévaluer le patrimoine. Comme indiqué dans la note II.1 de l'annexe, le patrimoine immobilier fait l'objet de procédures d'évaluation par des experts immobiliers indépendants. Nous nous sommes assurés que les expertises justifiaient les valeurs retenues à l'actif.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques. — Nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 7 mars 2005.

Les commissaires aux comptes :

PricewaterhouseCoopers Audit : PATRICK FROTIÉE ; — Amyot Exco Grant Thornton, Membre français de Grant Thornton International : GILLES HENGOAT.

85226

MACC

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 3 717 032 €.
Siège social : 9, rue des Frères-Lumière, 86100 Châtellerault.
825 620 198 R.C.S. Châtellerault.

Chiffre d'affaires consolidé comparé (hors taxes).
(En milliers d'euros.)

	2005	2004	Evolution
Premier trimestre	11 954	11 580	+ 3,23 %
Total	11 954	11 580	+ 3,23 %

85844